

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 775

présenté par
Mme Park

à l'amendement n° 139 de Mme Ali

ARTICLE 41

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.